



FABRIQUE DE SAVOIRS SOLIDAIRES

Inclusion Alternance Travail Social

TITRE PROFESSIONNEL**Certification relative aux compétences de Maître d'Apprentissage - Tuteur**

(formation en conformité avec l'arrêté du 17 décembre 2018 du Ministère du Travail et de l'Emploi – Agrément de l'Etat enregistré sur le N° 2021.34.028)

Une formation en deux blocs de compétences :**Bloc 1 :** « Préparation de l'accueil et de l'intégration de l'apprenti/alternant »**Bloc 2 :** « Rôle, missions et fonctions du maître d'apprentissage/tuteur »**Objectifs et contexte :**

Le développement des parcours de formation en alternance est un véritable enjeu pour la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes et adultes et un réel atout pour l'entreprise. En présentant de nombreuses évolutions relatives à l'alternance, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » cherche à soutenir son développement en simplifiant et sécurisant le contrat d'apprentissage et, en favorisant son rapprochement avec le contrat de professionnalisation. Elle porte également l'ambition de réduire les décrochages des apprentis/alternants en renforçant leur accompagnement, notamment par une meilleure professionnalisation des maîtres d'apprentissage et tuteurs en entreprise. En effet, qu'elle soit exercée dans le cadre d'une formation sous contrat d'apprentissage ou sous contrat de professionnalisation, la fonction de maître d'apprentissage/tuteur est primordiale dans la réussite du parcours en alternance. Afin que les compétences requises pour l'exercice de ces fonctions puissent être acquises, reconnues et valorisées au sein de l'entreprise, l'Etat a souhaité ainsi mettre en place une certification de référence qui pourra être reprise et déclinée dans la politique de développement de l'alternance des branches professionnelles.

Elaboré dans le cadre d'un groupe de travail piloté par la DGEFP, comprenant des représentants du COPANEF, du CNEFOP, de branches professionnelles et de centres de formation d'apprentis, ce référentiel de compétences s'applique aux fonctions de maîtres d'apprentissage/tuteurs, quel que soit le secteur d'activité. Le terme « entreprise » employé dans ce document regroupe les entreprises du secteur privé, y compris les associations, ainsi que le secteur public non industriel et commercial. Construit à partir d'une analyse de l'activité de maîtres d'apprentissage/tuteurs et du repérage des différents facteurs contribuant aux abandons, ce référentiel décrit les compétences mises en œuvre pour exercer la mission et sécuriser le parcours de l'apprenti/alternant en entreprise. Il inscrit l'accompagnement dans une logique préventive et insiste sur les premières semaines du parcours, déterminantes pour l'intégration de l'apprenti/alternant dans l'entreprise et pour l'installation de la collaboration avec l'apprenti/alternant et son centre de formation.

Public

- Les tuteurs chargés de l'accompagnement des personnes en contrat d'apprentissage.
- Les professionnels du champ sanitaire, social et médico-social.
- Les professionnels des collectivités locales et d'établissements publics.
- Les personnels impliqués dans l'accueil et l'insertion socio-professionnelle des nouveaux personnels.
- Sont concernées toutes les personnes ayant des diplômes professionnels de l'intervention sociale allant du niveau 3 au niveau 7 ainsi que les personnes exerçant des fonctions de coordinateur, de responsable administratif ou de responsable de services généraux.

**80 heures**

de FEVRIER à MAI 2022 (MONTPELLIER)
de MARS à OCTOBRE 2022 (PERPIGNAN)
4 regroupements de trois jours par mois,
soit 11,5 jours

**SUR LE SITE DE MONTPELLIER****1^{er} regroupement :** les 07 ; 08 et 09 février**2^{ème} regroupement :** les 07 ; 08 et 09 mars**3^{ème} regroupement :** les 11 ; 12 et 13 avril**4^{ème} regroupement :** les 09 et 10 mai
puis le 30 mai 2022**SUR LE SITE DE PERPIGNAN****1^{er} regroupement :** les 21 ; 22 et 23 mars**2^{ème} regroupement :** les 19 ; 20 et 21 avril**3^{ème} regroupement :** les 13 ; 14 et 15 juin**4^{ème} regroupement :** les 13 et 14 septembre
puis le 03 octobre 2022

Détail des journées de formation sur demande

**1200 euros**

Contenus pédagogiques

Cette formation s'articule autour de trois domaines de compétences :

1. Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant
2. Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle
3. Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages en situation de travail

Bloc 1 : « Préparation de l'accueil et de l'intégration de l'apprenti/alternant »

- Les enjeux de la formation par alternance ; les différents types d'alternance, l'alternance intégrative ;
- L'accompagnement : différences entre la logique de l'enseignement, la logique de formation, la logique pédagogique, la logique de transmission et la logique d'accompagnement.
- Connaissance des référentiels des formations
- L'organisation d'un parcours de formation et la construction de ses différentes phases : diagnostic des pré-requis et des besoins du tuteur, accueil, organisation et évaluation du parcours
- Les techniques et les outils de l'accompagnement : entretien, grille de suivi, livret d'accueil, évaluation formative
- Les méthodes pédagogiques : pédagogie du projet, pédagogie par objectifs, pédagogie par les compétences, lien avec les référentiels des formations
- Confronter l'expérience de terrain aux apports de la formation ;
- Faire le point sur l'utilisation des outils et des documents élaborés.

Bloc 2 « Rôle, missions et fonctions du maître d'apprentissage/tuteur »

- Les lois sur l'apprentissage, le contrat d'apprentissage proprement dit, les accords de branche ;
- Les financements ; les modes d'organisation et de fonctionnement d'un CFA ;
- Les responsabilités ; les fonctions ; les rôles et les missions de chaque acteur impliqué dans le dispositif de l'apprentissage
- L'accueil et ses outils (livret d'accueil ; charte ; positionnement et logique de l'accueil.
- L'accompagnement : que signifie l'accompagnement ; quel type de rapport entre l'apprenti et le maître d'apprentissage ?
- Quels sont les outils de transmission d'informations et de communication entre le site d'emploi et le centre de formation ? Entre le formateur (référént) école et le maître d'apprentissage ? La place du dossier navette ou du livret de l'apprentissage.
- L'individualisation, la singularité du parcours de l'apprenti. Le positionnement de l'apprenti dans le dispositif de l'apprentissage. Le sens des référentiels de formation et leur utilisation.
- La co-construction d'un projet professionnel et le choix professionnel, l'intégration du stage « hors lieu d'emploi » ; les outils d'insertion ; la logique de compétence.
- Le dispositif d'évaluation de la professionnalisation en concertation avec le CFA. Le recueil des indicateurs d'évaluation et l'analyse des résultats.
- La compréhension des difficultés rencontrées par l'apprenti : gestion du statut de salarié et de la position d'apprenant. Le rapport à l'écrit et à l'écrit professionnel. Dissonance cognitive, clivage ; comportements régressifs liés à l'école.
- Les attendus du diplôme et la logique de qualification.

Conditions d'accès

Pour accéder à la formation, l'examen du dossier d'inscription doit faire apparaître :

- Un CV détaillé accompagné des pièces justificatives
- La justification des formations antérieures avec contenus détaillés et attestations de formation
- La justification des expériences antérieures
- Les demandes éventuelles d'allègement des candidats, avec leur argumentation.

Agrément de l'Etat enregistré sur le N° 2021.34.028 en date du 03 mars 2021 pour l'organisation de sessions d'examen conduisant au TP « Certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur »

Validation de la formation

- Assiduité à la formation
- Soutenance orale de l'écrit de fin de formation
- Présentation d'une situation professionnelle permettant de démontrer ses capacités à exploiter la situation en question pour construire une situation d'apprentissage et d'évaluation.

CERTIFICATION

Modalités d'évaluation

Les critères d'accès à la certification par les candidats ont été construits de façon à répondre à une double logique de reconnaissance et d'approfondissement des compétences d'une part (accompagnement d'au moins un apprenti/alternant sur la durée totale de son parcours) et de formation des maîtres d'apprentissage/tuteurs, en amont ou en cours du contrat d'apprentissage d'autre part.

Contacts

Référént pédagogique

Monsieur Deli MUEPU
Responsable de Formation.
04 67 07 02 54
deli.muepu@irtsmontpellier.fr

Responsable administrative

Pascale FORNEROT
04 34 08 73 80
pascale.fornerot@iats.fr
1011, rue du pont de Lavérune
CS 70 022
34 077 Montpellier cedex 3

www.faire-ess.fr

